

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt trois, le 7 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes Pour : 12 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Demande de subvention pour l'animation du DOCOB Natura 2000 Rioumajou Moudang du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023  <b>N° 2023-21</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUINI Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, HELARY Yann.

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Président rappelle au Conseil communautaire la prise de compétence de la Communauté de communes concernant **l'animation du site Natura 2000 « Rioumajou-Moudang »**.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'animation, le coût de l'animation a été estimé **pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023** à un montant de **17 278.15 € euros, qui comprend :**

- Une prestation d'animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) réalisée par le GIP -CRPGE Centre de ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace pour un montant de 10 800 € TTC.
- Le temps d'animation de l'animatrice Natura 2000 estimé à 203 heures, soit un montant de 5481 € auquel sont ajoutés des coûts indirects évalués à 822,15 € et des frais professionnels de 175 € (indemnités kilométriques et repas)

Le Bureau communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- approuve ce projet,
- sollicite l'aide financière de la Région Occitanie,
- autorise le Président à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président  
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU